

Libéralisation du commerce des services financiers

Pourquoi c'est important

L'abaissement des coûts, l'accroissement des investissements et l'amélioration de la supervision des secteurs financiers par les gouvernements figurent parmi les avantages que peut offrir la libéralisation du commerce des services financiers, selon une nouvelle étude des économistes du Secrétariat de l'OMC, publiée le 22 septembre. L'étude met en relief l'importance de la concurrence internationale dans les secteurs de la banque, des titres et de l'assurance tout en reconnaissant l'impérieuse nécessité de maintenir des mesures prudentielles pour sauvegarder les systèmes financiers dans l'intérêt des investisseurs et des consommateurs.

L'étude, intitulée «*L'ouverture des marchés de services financiers et le rôle de l'AGCS*», indique que la libéralisation du commerce dans ce secteur:

- » renforcera la concurrence et accroîtra l'efficacité sectorielle, ce qui permettra d'abaisser les coûts, d'améliorer la qualité et d'élargir le choix des services financiers;
- » améliorera l'intermédiation financière et les possibilités d'investissement grâce à une meilleure répartition des ressources entre les secteurs, entre les pays et dans le temps, et à la mise en place de moyens plus efficaces pour gérer les risques et absorber les chocs; et
- » incitera les gouvernements à améliorer la gestion macro-économique, les mesures d'intervention sur le marché du crédit, et la réglementation et la supervision du secteur financier.

Influence positive sur le revenu et la croissance

La libéralisation des services financiers peut avoir une influence très positive sur le revenu et la croissance. Les pays développés et les pays en développement ayant des secteurs financiers ouverts ont généralement enregistré une croissance plus rapide que celle des pays ayant des régimes fermés. La réussite économique de Hong Kong (Chine) et de Singapour a été largement facilitée par des secteurs de services financiers à vocation interna-

tionale. De nombreux pays en développement comme l'Argentine, le Brésil, le Ghana, la Hongrie, l'Indonésie et le Pakistan se sont de plus en plus intégrés aux marchés financiers mondiaux.

Le secteur des services financiers s'est rapidement développé ces dernières années. L'étude indique que l'emploi dans ce secteur a enregistré une hausse allant de 25 à 50 pour cent dans plusieurs pays industrialisés depuis 1970 et représente maintenant 3 à 5 pour cent de l'emploi total. La valeur ajoutée dans le secteur des services financiers s'est également considérablement accrue au cours des 25 dernières années et représente maintenant entre 7 et 13 pour cent du PIB à Hong Kong (Chine), à Singapour, en Suisse et aux Etats-Unis.

L'expansion du secteur des services financiers découle de la progression des activités des marchés financiers internationaux. Les opérations de prêt et de négociation de titres ainsi que les marchés dérivés se sont rapide-

ment développés ces dix dernières années, beaucoup de pays en développement et d'économies en transition bénéficiant également d'un meilleur accès aux marchés internationaux. La part des avoirs bancaires détenus par des étrangers, qui est un indicateur de la présence commerciale dans ce secteur, est proche de 20 pour cent aux Etats-Unis, en Argentine et au Chili. En conséquence, selon l'étude, le commerce transfrontières de services financiers a plus que triplé entre 1985 et 1995 et dépasse maintenant 50 milliards de dollars EU pour les principales nations commerçantes. Les données concernant les Etats-Unis indiquent que le commerce par le biais de la présence commerciale sur les marchés étrangers est encore plus important que le commerce transfrontières.

L'étude fait état d'un certain nombre de défis que les pays doivent relever pour pouvoir tirer pleinement profit de la libéralisation du commerce des services financiers. Il y est dit que la

(Suite page 2)

Services financiers

(Suite de la page 1)

stabilité macro-économique, les politiques structurelles qui réduisent au minimum les interventions ayant des effets de distorsion dans le secteur financier et la réglementation et la supervision prudentielles doivent étayer les avantages de la libéralisation. L'étude indique qu'il n'y a pas de stratégie de libéralisation universellement applicable et que les circonstances propres à chaque pays doivent être prises en considération.

L'étude souligne que le maintien de la stabilité et de la sécurité du système des services financiers est d'une importance capitale. Les auteurs font observer que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) permet aux Membres de l'OMC de prendre des mesures prudentielles pour protéger les investisseurs et assurer l'intégrité et la stabilité de leurs systèmes financiers nationaux. Il leur permet également d'appliquer des restrictions temporaires non discriminatoires aux

paiements et aux transferts au cas où la balance des paiements et la situation financière extérieure posent de graves difficultés. En outre, la gestion de la politique monétaire et de la politique en matière de change ne relève pas de l'AGCS.

L'étude contient une évaluation globale des avantages de la libéralisation du commerce et des défis qui attendent les gouvernements Membres selon laquelle les pays peuvent tirer profit de la participation au processus de négociation multilatérale dans le cadre de l'AGCS, par le biais d'engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national, sans compromettre pour autant leur capacité à appliquer des politiques macro-économiques et réglementaires rationnelles. Il est dit en effet dans l'étude qu'il y a des circonstances dans lesquelles une volonté résolue de libéralisation peut favoriser l'élaboration de meilleures politiques macro-économiques et réglementaires.

Cette étude, qui est la première d'une série d'études sur des questions d'actualité, est en vente au prix de 30 francs suisses à la Division des publications de l'OMC. En voici un extrait:

Avantages de la libéralisation du commerce des services financiers

Comme on a pu le constater dans le domaine du commerce des produits, la libéralisation du commerce peut présenter des avantages considérables. Sachs et Warner (1995), par exemple, ont remarqué une corrélation positive entre l'ouverture des marchés et la croissance économique dans les pays en développement. D'autres études ont montré que la libéralisation dans le domaine des services a eu une incidence très favorable dans tous les secteurs d'activité économique. Par exemple, on attribue à la libéralisation la baisse marquée des prix du transport aérien et de certains services téléphoniques (Hoj, Kato et Pilat, 1995). Il est maintenant reconnu que, grâce à la libéralisation du commerce, le système commercial multilatéral a joué un rôle déterminant dans l'augmentation des revenus et l'intensification de la croissance (Marvel et Ray, 1983; Moser, 1990; Francois, McDonald et Nordstrom, 1995 et 1996; Petersmann, 1997).

Du point de vue économique, le commerce des services financiers ne diffère pas de celui d'autres services ou produits. La libéralisation du commerce des services financiers peut avoir des effets très positifs sur le revenu et la croissance, stimulés par les mêmes facteurs qui agissent dans les autres secteurs d'activité-spécialisation en fonction des avantages comparatifs, diffusion du savoir-faire et des nouvelles technologies et réalisation d'économies d'échelle et de diversification.¹ Par ailleurs, la libéralisation améliore l'intermédiation financière en favorisant une affectation sectorielle, intertemporelle et internationale plus efficiente des ressources.

Plusieurs études empiriques ont montré que la libéralisation du secteur des services financiers, parfois en concomitance avec d'autres réformes, peut stimuler le revenu et la croissance. L'amélioration de la qualité de l'investissement constitue souvent le principal lien entre la libéralisation et la croissance. Levine (1996 et 1997) ainsi que King et Levine (1993) expliquent que les pays développés et les pays en développement ayant un secteur financier ouvert affichent généralement une croissance plus rapide que

ceux où le secteur est fermé. Selon Jayaratne et Strahan (1996), la déréglementation aux Etats-Unis de l'ouverture de succursales à l'intérieur des Etats a imprimé au PIB une croissance supplémentaire de 0,3 à 0,9 pour cent l'année suivant la déréglementation et de 0,2 à 0,3 pour cent par la suite.

Toutefois, la croissance liée à la libéralisation tend à être la plus forte dans les économies en développement dont le système financier est peu évolué (Banque mondiale, 1997). Au Ghana, par exemple, une combinaison de réformes macro-économiques et structurelles, notamment dans le secteur financier, a stimulé la croissance, qui est passée de moins 1 pour cent dans les années 70 à plus de 5 pour cent pendant la période comprise entre 1983 et 1990 (Kapur *et al.*, 1991). La réussite économique de Hong Kong (Chine) et de Singapour a également été favorisée par un secteur des services financiers tourné vers l'étranger (Bercuson, 1995). Ces résultats semblent confirmés par le classement de 53 pays, industrialisés et en développement, en fonction du développement de leur secteur financier fait dans une étude du Forum économique mondial (1997), qui a évalué indirectement l'ouverture et la stabilité des systèmes financiers. Entre 1990 et 1995, la croissance moyenne des pays occupant les dix premiers rangs a dépassé 4 pour cent, alors que celle des pays se situant aux dix derniers a été nulle.

A. Evaluation des avantages résultant de la libéralisation du commerce des services financiers

La libéralisation du commerce des services financiers permet d'améliorer l'efficacité et la stabilité du secteur

La libéralisation des services financiers peut améliorer l'efficacité du secteur et réduire les coûts de différentes façons. Les institutions financières peuvent tirer parti d'économies d'échelle et se spécialiser en fonction de leurs avantages comparatifs. L'arrivée d'institutions spécialisées dans certains segments du marché, telle la réassurance, est un exemple typique. Les institutions financières peuvent aussi élargir la gamme de services connexes qu'elles offrent afin de réaliser des économies de diversification: plusieurs institutions se sont lancées

¹ La libéralisation favorise l'affectation des ressources aux activités les plus productives et améliore la productivité et le climat d'investissement. Grâce aux économies d'échelle, on peut réduire les prix de revient moyens en produisant de plus grandes quantités de produits et de services du même type. Les économies de diversification permettent de réduire les coûts en produisant des produits et des services connexes.

COMMERCE DES SERVICES

Libéralisation du commerce des services financiers au sein de l'Union européenne

La libéralisation des services financiers au sein de l'Union européenne (UE) fait partie de la stratégie globale de création d'un marché unique pour les produits, les services, le travail et les capitaux adoptée par l'UE. Les premiers efforts déployés en vue de créer un marché financier unique en Europe remontent aux années 70. A l'époque, certains pays avaient déjà supprimé leurs restrictions sur les mouvements de capitaux. A la fin des années 80, la Communauté européenne faisait de la création d'un marché unique une priorité. Depuis, une série de directives ont achevé la libération du commerce des services dans le secteur des banques, de l'assurance et de l'investissement.

La libéralisation au sein de l'UE repose sur trois grands principes: 1) une harmonisation minimale des normes à l'échelle de l'UE; 2) la reconnaissance mutuelle des lois et des règlements des Etats membres; et 3) la supervision des entreprises dans leur pays d'inscription membre de l'UE (contrôle exercé par le pays d'origine). Le cadre réglementaire a été complété par l'entrée en vigueur de la deuxième directive sur le secteur bancaire en 1993, la troisième directive sur l'assurance vie et non-vie en 1994 et la directive sur les services d'investissement en 1996. D'autres directives définissent les concepts-clés et établissent des exigences prudentielles essentielles. Selon le cadre réglementaire, les entreprises de l'UE et les filiales étrangères constituées en personnes morales établies dans l'UE ont le droit d'exercer leurs activités dans tous les pays de l'UE même si elles sont inscrites dans un seul pays («passeport unique»).

L'initiative du marché unique a eu une forte incidence sur le secteur financier de l'UE. L'impact a été le plus fort sur les services aux entreprises et relativement faible dans le marché des services bancaires ou d'assurance aux particuliers (jusqu'en 1997). L'établissement transfrontières de succursales de banques et d'établissements de crédit de l'UE a augmenté de 50 pour cent entre 1993 et 1996, les institutions financières tirant parti du passeport unique. Des institutions financières de pays tiers ont étendu leurs activités à partir de filiales existantes (constituées en sociétés dans l'UE) plutôt que de leurs sociétés mères. Entre 1993 et 1996, 43 banques étrangères provenant de 12 pays non membres de l'UE ont signifié leur intention d'ouvrir des filiales dans l'UE. Le marché unique a également accru la concurrence au sein de l'UE, ce qui a favorisé la consolidation au sein du secteur et un nombre croissant de fusions et d'acquisitions transfrontières. Les marges bénéficiaires ont diminué et les consommateurs ont profité d'une réduction des prix.

Le processus d'intégration du marché n'est pas terminé. Dans le secteur de l'assurance, par exemple, une étude menée en 1995 indique que la libéralisation devrait entraîner beaucoup d'autres avantages encore. Les trois quarts des compagnies d'assurance visées par l'enquête prévoient que les entreprises clientes recevront dans l'avenir de meilleurs services et à meilleur compte. Par ailleurs, 60 pour cent des entreprises interrogées estiment également qu'une intégration accrue du marché sera bénéfique pour les clients particuliers. Comme les compagnies offriront davantage de services financiers complémentaires, les produits seront plus souples et mieux adaptés aux besoins des consommateurs. Le commerce basé sur les télécommunications prend de l'importance. La consolidation du secteur des services financiers continuera vraisemblablement d'avoir une incidence positive sur les coûts et l'efficacité. On peut s'attendre à ce que l'introduction d'une monnaie unique donne un nouvel élan au commerce des services financiers au sein de l'UE, ce qui diminuera encore davantage les coûts de transaction et améliorera la transparence au profit des consommateurs. □

Sources: Loheac (1991); OMC (1995 et 1997); Weidenfeld (1996); et *Financial Times* (1er et 9 juillet 1997)

Les consommateurs de l'UE sont les bénéficiaires d'une concurrence accrue qui fait baisser les prix des services financiers, notamment ceux des assurances. (Photo BIT)

sur les marchés étrangers en offrant une vaste gamme de services financiers, un peu à la façon de grands magasins où les consommateurs peuvent satisfaire à tous leurs besoins en matière de services financiers.

La concurrence, y compris celle que livrent les fournisseurs étrangers, force les entreprises à réduire les gaspillages, à améliorer leur gestion et à devenir plus efficaces. Dans un marché libre, il est plus difficile de se livrer à des activités coûteuses visant à obtenir ou à maintenir une rente sous forme d'accès préférentiel au crédit ou d'autres privilèges. Tous ces changements peuvent diminuer les coûts d'exploitation liés à la fourniture de services financiers. La concurrence oblige alors les institutions à faire profiter leurs clients de ces économies, de sorte que les marges entre les taux débiteurs et créditeurs, les commissions et les primes d'assurance diminuent.

La libéralisation peut également améliorer la qualité des services. La concurrence plus vive incite les institutions financières à être plus sensibles aux besoins des consommateurs et à mieux les conseiller sur la façon de personnaliser une gamme de services pour répondre à leurs besoins particuliers. Pour les grands projets dans le domaine des assurances, par exemple, le soutien pour la prévention, les travaux techniques et la gestion des risques peut s'avérer très utile et il y a lieu de croire que la concurrence entraîne une amélioration de la qualité (Carter et Dickinson, 1992). Par ailleurs, les déposants peuvent selon toute évidence obtenir de meilleurs conseils sur les stratégies

d'investissement, puisque les institutions financières rivalisent pour attirer leur épargne.

Le commerce international peut offrir de précieux avantages grâce au transfert de la technologie et de connaissances, notamment de connaissances sur les pratiques exemplaires en gestion, en comptabilité, en traitement des données et dans l'utilisation de nouveaux instruments financiers. Ces avantages reposent en grande partie sur la présence commerciale des banques et des compagnies d'assurance étrangères (Zutshi, 1995; Agosin, Tussie et Crespi, 1995).

Plus les marchés sont ouverts, plus le nombre de services offerts est susceptible d'augmenter, car les consommateurs cherchent des moyens d'optimiser leur portefeuille de produits financiers et d'assurance. L'apparition d'un grand nombre de nouveaux instruments financiers devrait être envisagée sous cet angle. Dans un marché libre, les entreprises sont davantage en mesure de choisir une combinaison judicieuse de capitaux propres, d'obligations ou de prêts pour financer leurs activités. Les instruments dérivés permettent aux agents économiques de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt ou de change. Edey et Hviding (1995) signalent que les banques tirent davantage de revenus du commerce des valeurs mobilières que des crédits bancaires traditionnels depuis qu'elles sont entrées dans de nouvelles sphères d'activité. Les entreprises sont passées au financement par l'émission d'obligations lorsque ce mode de financement est devenu plus

Singapour: La naissance d'un centre financier international

L'impressionnant succès économique que connaît Singapour depuis 30 ans est en grande partie attribuable au développement de son secteur financier. Depuis la fin des années 60, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de politiques et de règlements judicieux afin de promouvoir Singapour comme centre financier international. En 1968, l'introduction d'un mécanisme bancaire international (l'unité monétaire asiatique) a amorcé une progression rapide du marché du dollar asiatique et du secteur des services financiers de Singapour. De vastes mesures de libéralisation ont été prises à la fin des années 70. Les réserves obligatoires, les directives sur le crédit, les ratios de trésorerie minimum, la fixation des taux d'intérêt et le contrôle des changes ont été rationalisés ou éliminés. En 1984, le SIMEX (Singapour International Monetary Exchange) est devenu le premier marché à terme de l'Asie. Les allègements fiscaux ont aidé, notamment, le développement du marché offshore.

L'attrait de Singapour comme centre financier est renforcé par son emplacement stratégique dans une région en croissance rapide, sa stabilité politique et financière, sa main-d'œuvre qualifiée et son profond engagement en faveur de l'ouverture. La place du secteur des services financiers dans l'économie est passé de 5 pour cent du PIB en 1978 à 12 pour cent en 1995, alors que sa part dans l'emploi total passait de 2,7 pour cent à près de 5 pour cent au cours de la même période. La productivité du secteur des services financiers est environ trois fois supérieure à la moyenne nationale.

L'engagement en faveur de la stabilité macro-économique est l'un des plus importants facteurs expliquant le succès du secteur financier de Singapour. Au cours des dix dernières années, le PIB n'a cessé de croître au rythme moyen de 7 pour cent. L'inflation, qui est en moyenne de 4 pour cent, a été peu élevée et relativement stable pendant cette période. Le budget affiche un excédent, avec des dépenses et des impôts modérés. En outre, les autorités monétaires ont trouvé un juste équilibre entre la nécessité de procéder à la libéralisation et le maintien de la stabilité financière en adoptant un régime strict de réglementation prudentielle et de supervision. Singapour est maintenant devenu l'un des plus importants centres financiers du monde et le quatrième pour les opérations de change. □

Sources: Bercuson (1995); *Economist Intelligence Unit* (1996); *Euromoney* (1994); *Financial Times* (1996 et 1997); SICC (1996); OMC (1996a)

Les autorités monétaires ont trouvé un juste équilibre entre la nécessité de procéder à la libéralisation et le maintien de la stabilité financière en adoptant un régime strict de réglementation prudentielle et de supervision.

économique que le financement par le crédit, et les petits épargnants ont commencé à investir dans divers types de fonds en vue d'obtenir un rendement plus élevé que celui des comptes d'épargne classiques.

Le commerce extérieur des services financiers peut aussi atténuer les risques systémiques auxquels sont exposés les petits marchés financiers moins en mesure d'absorber les chocs violents. En augmentant le volume des transactions et la gamme des services, la libéralisation peut aider à renforcer et à élargir les marchés financiers, réduisant ainsi leur instabilité et leur vulnérabilité aux chocs. Par ailleurs, les chocs sur le marché national sont également plus faciles à absorber par l'intermédiaire des multinationales mères de succursales locales ou par la réassurance dans les marchés internationaux (USITC, 1993). D'après Goldstein et Turner (1996), la participation étrangère relativement élevée a contribué à maintenir la stabilité des systèmes bancaires à Hong Kong (Chine), au Chili et en Malaisie.

Selon des données empiriques se rapportant aux pays de l'OCDE, la libéralisation a une incidence très favorable sur l'efficacité du secteur financier. La libéralisation opérée par les Etats-Unis et les autres signataires de l'ALENA et entre les pays membres de l'Union européenne est souvent citée dans ce contexte (Harris et Piggot, 1997). L'encadré 1 présente en détail la situation au sein de l'Union européenne. La réforme financière du secteur bancaire dans les pays de l'OCDE a entraîné une amélioration de la plupart des indicateurs de l'efficacité des opérations (Hoj, Kato et Pilat, 1995; Levine, 1996). Le tableau (page 5) indique que les marges d'intérêt sont demeurées stables malgré une augmentation probable des risques moyens posés par les prêts bancaires (alors que la libéralisation élimine la distorsion en faveur des prêts à faible risque dans de nombreux pays de l'OCDE), ce qui donne à penser que les marges entre les prêts et les dépôts, ajustés en fonction des risques, ont diminué (Edey et Hviding, 1995). Le tableau montre aussi que la concurrence a entraîné une réduction du ratio revenu brut/capital. Elle a forcé les entreprises à se rationaliser. Les dépenses de personnel en pourcentage du bénéfice brut sont passées de 40 à 34 pour cent en moyenne entre le début des années 80 et celui des années 90. Par ailleurs, la

baisse des coûts et la concurrence ont entraîné une diminution des commissions de plus de 50 pour cent au cours de la même période. Au cours des dix dernières années, les guichets automatiques sont devenus courants dans tous les pays industrialisés. Après la libéralisation aux Etats-Unis de l'ouverture de succursales dans les Etats, la proportion de prêts non productifs a diminué de 12 à 38 pour cent et celle des prêts privilégiés de 25 à 40 pour cent (Jayaratne et Strahan, 1996).

Il faut tenir compte du fait que la libéralisation entraînera des coûts d'ajustement, du moins à court terme. La concurrence nuira sans doute aux institutions financières peu efficaces dont les coûts d'exploitation sont élevés, et peut-être aussi aux entreprises et aux secteurs qui bénéficiaient par le passé d'un accès préférentiel au crédit. Il est donc probable que les gouvernements devront surmonter la résistance de ces groupes à la libéralisation. La période de transition peut également entraîner des coûts économiques en raison de la baisse de production dans les secteurs jusque-là privilégiés et de la réaffectation des ressources. Ces facteurs donnent à penser qu'il est indiqué de mettre en place des mesures de protection afin d'aider les entreprises et les particuliers à faire face aux coûts d'ajustement sans toutefois compromettre les avantages résultant de la libéralisation du secteur financier.

Un secteur financier ouvert incite davantage à adopter de meilleurs règlements et politiques macro-économiques

Il y a tout lieu de croire que la libéralisation du commerce des services financiers se traduit par une amélioration des politiques macro-économiques et de la réglementation. Il est à prévoir que l'amélioration se fera d'abord sentir au chapitre de la politique monétaire. Le plafonnement du crédit et des taux d'intérêt est souvent utilisé comme instrument de la politique monétaire pour limiter l'expansion du crédit et l'inflation dans un système financier fermé. La libéralisation exige le remplacement de ce type de mesures par des instruments indirects, comme les activités d'*open market*, afin de gérer la liquidité. Les mesures monétaires indirectes, considérées comme ayant moins

COMMERCE DES SERVICES

Indicateurs de l'efficacité des opérations dans certains pays de l'OCDE¹

(En pourcentage, à moins d'indication contraire)

	1979 à 1984	1985 à 1989	1990 à 1992
Marge d'intérêt nette ²	2,57	2,58	2,61
Ratio revenu brut-capital ³	0,76	0,73	0,65
Ratio dépenses de personnel-bénéfice brut ³	0,40	0,35	0,34
Commissions moyennes ⁴	0,50	0,33	0,25
Ecart acheteur-vendeur ⁵	0,32	0,13	...
Guichets automatiques ⁶ (par million d'habitants)	95	186	379

Sources Edey et Hviding (1995); Piggott et Harris (1997)

¹ Moyenne pondérée des banques commerciales en Allemagne (toutes les banques), en Belgique, au Canada, au Danemark (toutes les banques), en Espagne (toutes les banques), aux Etats-Unis, en Finlande, en France, en Grèce, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège (toutes les banques), au Portugal (toutes les banques), en Suède et en Suisse.

² Inclut également le Royaume-Uni.

³ Le bénéfice brut est défini comme les revenus d'intérêt nets plus les commissions. Le revenu des intérêts nets et des commissions est exprimé par rapport au capital plutôt qu'à l'actif dans le tableau, car la croissance de l'actif entraîne une sous-estimation de la croissance de l'ensemble des activités bancaires.

⁴ Actions britanniques (pourcentage).

⁵ Dépôts en eurodevises (points de pourcentage). Moyenne simple du dollar EU, de la livre sterling, du franc français, du deutsche mark et du yen japonais. Moyenne des écarts journaliers.

⁶ Moyenne de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

d'effet de distorsion, favorisent le développement des marchés financiers. La libéralisation dans le secteur financier pousse également les gouvernements à adopter des politiques prudentes concernant la masse monétaire, les finances publiques et les taux de change. En outre, on pourrait faire valoir que la libéralisation incite les gouvernements à éliminer les interventions ayant des effets de distorsion et à adopter une réglementation prudentielle et une supervision judicieuse des institutions financières. Comme nous le verrons plus en détail à la section V, les institutions financières peuvent être très vulnérables en cas d'instabilité macro-économique et de réglementations inappropriées.

On a beaucoup insisté sur les dangers auxquels est exposé le système financier en cas de carences dans les sphères macro-économique et réglementaire, mais on a moins parlé des possibilités que présente l'utilisation de la libéralisation du commerce des services financiers par les gouvernements comme un moyen de prendre un engagement préalable d'introduire des réformes complémentaires dans ces secteurs. L'engagement préalable d'adopter des réformes macro-économiques et réglementaires et de libéraliser en même temps le commerce des services financiers peut contribuer à concrétiser les avantages liés à l'accroissement du commerce et à l'amélioration de la stabilité financière et macro-économique. En effet, on estime maintenant que les engagements préalables crédibles en faveur de l'adoption de politiques saines et stables sont un facteur déterminant d'une croissance et d'un développement rapides (voir par exemple Borner, Brunetti et Weder, 1996; Banque mondiale, 1997a). De plus, il semble qu'un marché ouvert favorise la stabilité économique. En Indonésie, par exemple, on estime que les marchés financiers ouverts ont eu au cours des dernières décennies une incidence positive sur la stabilité macro-économique (Banque mondiale, 1997). A Hong Kong (Chine) et à Singapour (encadré 2), un secteur des services financiers en rapide croissance, ouvert et bien réglementé, conjugué à la stabilité macro-économique, aurait renforcé l'économie et favorisé la croissance.

D'autres avantages se font habituellement jour à mesure que l'on élimine dans le contexte de la libéralisation les règlements nationaux causant des distorsions. Un marché financier très réglementé, par exemple, comporte souvent des mesures de contrôle des taux d'intérêt et des plafonds de crédit pour chaque institution. Les interventions de l'Etat dans le domaine du cré-

dit permettent de canaliser les ressources vers les secteurs prioritaires ou de financer le déficit public, ce qui peut avoir des effets de distorsion, en particulier lorsque les taux d'intérêt sont inférieurs au taux du marché et exigent un subventionnement au moyen d'autres prêts. L'utilisation inefficace de capitaux limités dans certains secteurs peut entraîner un rationnement, voire une pénurie du crédit dans d'autres. En conséquence, certains investissements potentiellement rentables ne sont pas effectués. Cherchant d'autres solutions, les investisseurs peuvent se tourner vers l'économie informelle et emprunter à des particuliers ou à des parents. Cette solution est souvent très coûteuse et le champ des investissements est alors relativement limité.

Pour libéraliser le secteur des services financiers, il faut réduire ces types d'interventions directes sur le marché financier, surtout lorsqu'elles ne corrigent pas les imperfections du marché. Cela modifie les frais de financement relatifs, et le capital est détourné des secteurs auparavant «prioritaires» vers les investissements à rendement supérieur (ajusté en fonction des risques). En conséquence, le coût des prêts augmente dans les secteurs qui bénéficiaient auparavant de subventions. Dans d'autres secteurs, toutefois, les coûts d'emprunt diminuent et on peut financer une plus grande variété d'investissements. Il est probable que les petits investisseurs et ceux qui ont peu de relations jouiront d'un meilleur accès au système financier alors qu'ils devaient auparavant se tourner vers l'économie informelle pour emprunter. Cet état de choses peut avoir une incidence positive sur la répartition des revenus.²

La libéralisation peut améliorer l'affectation intertemporelle et internationale des ressources

Un marché financier ouvert et plus efficace a une incidence sur l'épargne et l'investissement et améliore l'affectation intertemporelle des ressources. Il est à prévoir que la concurrence entre les institutions financières, la libération des taux d'intérêt et l'arrivée de nouveaux instruments d'épargne améliorent le rendement des investissements. Cette situation favorise l'épargne et l'investissement, ce qui, par ricochet, stimule la croissance. Cependant, un meilleur accès au crédit, en particulier au crédit à la consommation, peut avoir un effet opposé et réduire l'épargne globale. Les données empiriques sont ambiguës à cet égard. Selon Hoj, Kato et Pilat (1995), la libéralisation n'a aucune incidence marquée sur l'épargne globale dans les pays de l'OCDE. Toutefois, King et Levine (1993) ont constaté une forte corrélation entre la quantité de l'investissement et le développement du secteur financier. Des données provenant du Forum économique mondial (1997) semblent indiquer qu'un secteur financier vigoureux et une intermédiation financière efficace ont une incidence favorable sur le niveau de l'épargne et de l'investissement dans les pays en développement. Dans les pays occupant les dix premiers rangs pour la qualité du secteur financier, selon une étude réalisée par le Forum, le niveau moyen de l'épargne et de l'investissement représentait plus de 33 pour cent du PIB, contre 22 pour cent pour les dix derniers pays.

Même si elle n'affecte pas toujours l'épargne et l'investissement, la libéralisation du secteur des services financiers peut avoir une incidence positive sur les revenus des particuliers. Le crédit à la consommation, par exemple, favorise à long terme une consommation plus stable, ce qui est souhaitable pour les particuliers à revenu instable et ceux qui se trouvent au chômage (Edey et Hviding, 1995). Le développement rapide du secteur de l'assurance vie et de la prévoyance privée depuis quelques années permet aux consommateurs de prendre eux-mêmes des dispositions en prévision de leur retraite et en cas

² Il est à signaler qu'une politique macro-économique plus stable a en général des effets distributifs positifs similaires. En effet, dans un contexte inflationniste, les moins nantis conservent souvent leur actif sous forme de liquidités et sont moins en mesure de se prémunir contre la hausse des prix.

COMMERCE DES SERVICES

de maladie ou d'accident (Skipper, 1996). En raison du vieillissement rapide de la population dans de nombreux pays, en particulier dans les pays industrialisés, il ne faut pas sous-estimer l'incidence favorable de la libéralisation du marché financier sur les possibilités de lissage de la consommation et d'assurance pour les particuliers.

La libéralisation du secteur des services financiers améliore les moyens de gestion des risques et d'assurance. En ayant accès au savoir-faire et aux marchés internationaux, les institutions financières peuvent offrir les meilleures stratégies d'investissement. Par conséquent, les investisseurs peuvent mieux se protéger ou s'assurer contre de nombreux risques que dans un marché financier fermé et sont susceptibles de modifier leur portefeuille en conséquence. Ils peuvent en outre plus facilement lancer des projets risqués et de très grande envergure qui promettent un rendement élevé. Cette situation est également avantageuse pour les petits commerçants, qui peuvent obtenir de meilleures assurances à meilleur prix pour leurs activités commerciales ou leurs investissements, ou qui peuvent se protéger contre les variations des taux de change ou d'intérêt.

Le commerce international des services financiers présente un autre avantage: il favorise le flux des capitaux des pays où ils sont en excédent vers ceux où il y a pénurie, ce qui réduit le coût de l'investissement dans ces derniers pays.³ Les pays où le taux d'épargne est élevé et le rendement de l'investissement relativement faible peuvent exporter des capitaux et ainsi augmenter leur rendement. Le commerce des services financiers et les flux de capitaux connexes devraient alors tendre à uniformiser les taux d'intérêt dans tous les pays, ce qui semble avoir été le cas au sein de l'Union européenne au cours des dernières années (Edey et Hviding, 1995).

B. Pourquoi le protectionnisme n'est pas le meilleur moyen d'atteindre certains objectifs économiques

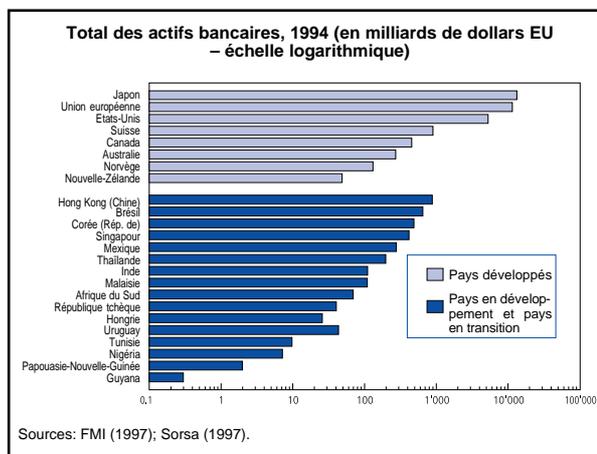
On exprime parfois des réserves au sujet de la libéralisation et de son incidence, au point de dire qu'elle devrait être stoppée ou qu'il faudrait même revenir en arrière. On craint notamment que les institutions financières étrangères en arrivent à dominer le marché intérieur et qu'elles abusent de la situation. Si les fournisseurs étrangers sont plus efficaces que les fournisseurs nationaux, ils parviendront sûrement à pénétrer un marché devenu plus libre. Il n'y a toutefois aucune raison de présumer que les fournisseurs étrangers seront toujours plus efficaces que les fournisseurs nationaux; en fait, leur présence devrait plutôt stimuler l'efficacité des fournisseurs nationaux.

Si les entreprises nationales ont besoin de temps pour s'adapter à la nouvelle concurrence, la libéralisation du commerce peut être échelonnée sur plusieurs années. Par ailleurs, si un gouvernement souhaite maintenir une certaine présence nationale sur le marché national ou soutenir temporairement les fournisseurs nationaux, il est préférable, du point de vue de l'efficacité, d'adopter des incitations financières pour atteindre ces objectifs que d'imposer des restrictions sur le commerce, pourvu que les ressources budgétaires nécessaires puissent être obtenues par des moyens ayant peu d'effets de distorsion.

La concurrence entre les fournisseurs en place, tant nationaux qu'étrangers, combinée à l'ouverture du marché aux nouveaux venus, devrait minimiser les risques de domination du marché. Si elle ne suffit pas, les gouvernements peuvent adopter des politiques pour favoriser la concurrence.

La possibilité d'un écrémage de la part des fournisseurs étrangers suscite également des préoccupations. On craint que ces derniers offrent leurs services uniquement dans les seg-

³ L'ouverture à l'investissement direct étranger peut toutefois défavoriser les investisseurs nationaux par rapport aux investisseurs étrangers dans un même secteur en raison des frais de financement plus élevés qu'ils doivent assumer.



ments rentables du marché et que la pénurie de services bancaires de détail dans les régions rurales qui s'ensuivrait, par exemple, soit préjudiciable à l'économie. Il faut se demander si une telle pénurie n'est pas imputable à la réglementation ou à l'absence de certaines conditions, ce qui réduit la rentabilité dans certains segments du marché. Certains affirment, par exemple, que l'absence d'un pouvoir judiciaire capable de faire exécuter les engagements rend les activités de prêt très risquées dans certains segments du marché (Banque mondiale, 1997a). S'il est nécessaire pour d'autres raisons de promouvoir la fourniture de services financiers dans certains segments du marché, notamment à cause du coût des services dans certaines régions ou du faible pouvoir d'achat des consommateurs, il semble plus approprié d'avoir recours à d'autres mesures incitatives que de maintenir le marché financier fermé. Il est également possible d'imposer certaines exigences, comme une obligation de service universel, aux institutions financières tant étrangères que nationales, afin d'atteindre des objectifs sociaux sans sacrifier les avantages découlant de la concurrence.

La présence d'un nombre excessif d'institutions financières est parfois invoquée comme argument contre la libéralisation du commerce des services financiers. Certains soutiennent que l'entrée sur le marché d'un plus grand nombre d'entreprises étrangères aggraverait le problème de la prolifération des banques ou de la surassurance, par exemple, qu'il y a déjà trop de banques qui essaient de se tailler une place dans un marché financier donné. Dans la mesure où cet argument renvoie à des préoccupations quant à la viabilité de certaines institutions financières, il est préférable d'adopter des mesures prudentielles et des mesures visant à favoriser une sortie ordonnée du marché. Dans certains pays, le régime d'agrément ou de liquidation des banques n'est pas adéquat. Le secteur bancaire est alors encombré de banques peu solvables. La meilleure solution consiste toutefois à permettre une consolidation méthodique du système financier, au lieu de se tourner vers le protectionnisme. En Russie, par exemple, on a éliminé progressivement 450 des 2 150 banques du pays en 1995 et en 1996. Au cours de la même période, le quart des 200 banques d'Argentine ont été fermées. Par ailleurs, en Malaisie et en Corée, on a encouragé les fusions au cours des dernières années afin de faciliter la consolidation et l'augmentation de la concurrence au sein du secteur financier.

Enfin, certains affirment que la libéralisation du commerce des services financiers a un effet défavorable sur la balance des paiements d'un pays. En principe, un meilleur accès au capital international devrait relâcher la pression exercée sur la balance des paiements. Dans un premier temps, des capitaux entrent dans le pays au moment où les institutions financières étrangères s'y établissent, et tout porte à croire que leur incidence sur la croissance et les revenus générera un supplément de revenu qui compensera amplement, par exemple, les profits rapatriés par les institutions financières étrangères. □

OEPC: Bénin

Le Bénin vivement encouragé à accélérer ses réformes

L'Organe d'examen des politiques commerciales a achevé son premier examen de la politique commerciale du Bénin les 15 et 16 septembre. Voici quelques extraits des remarques finales du Président:

Le Bénin a été félicité pour les réformes institutionnelles et les résultats macro-économiques positifs qui se sont produits depuis 1990 et ont débouché sur une croissance économique solide, une situation des finances publiques améliorée et un taux d'inflation modéré. Des membres se sont déclarés préoccupés par le fait que la structure du commerce du Bénin était fortement tributaire des exportations de coton et qu'elle était sensible à l'évolution de la politique commerciale du Nigéria. A cet égard, ils ont demandé des précisions sur les projets de diversification des produits et des marchés d'exportation.

En réponse, le représentant du Bénin a dit que son gouvernement était depuis longtemps préoccupé par la dépendance du pays à l'égard d'une seule culture et qu'il poursuivait ses efforts pour diversifier l'économie, en particulier la production agricole. Il a indiqué que les trois quarts de toutes les activités économiques étaient réalisées dans le secteur informel que le gouvernement considérait comme un élément essentiel pour soutenir la croissance du pays. Ainsi, un vaste programme était en place pour offrir un cadre approprié aux activités informelles et finalement les incorporer à l'économie formelle.

De manière générale, les membres se sont félicités des mesures très importantes prises par le Bénin pour libéraliser ses marchés d'importation et réduire les restrictions à l'exportation. Il a été instamment demandé au pays de poursuivre sa libéralisation commerciale dans le respect des règles et des principes du système commercial multilatéral en renforçant ses engagements contraignants.

Des questions ont été posées au sujet du bien-fondé du maintien de l'interdiction à l'exportation des produits vivriers et des projets concernant la libéralisation future des monopoles d'Etat encore en place. Des précisions ont également été demandées sur l'utilisation par le Bénin des règles d'origine prévues dans l'Accord sur l'UEMOA. Les membres souhaitaient avoir la confirmation que le Bénin ne maintenait pas de régime d'investissement devant faire l'objet d'une notification au titre de l'Accord sur les MIC.

En réponse, le représentant du Bénin a indiqué que son pays n'appliquait aucune prescription relative à la teneur en éléments d'origine locale en dehors de celles qui étaient énoncées dans les règles d'origine relevant des Accords de l'UEMOA et de la CEDEAO en vue de l'octroi du traitement préférentiel.

Intégration régionale

Les membres ont pris acte des efforts déployés récemment par le Bénin pour participer davantage à des accords commerciaux régionaux, y compris l'union douanière prévue entre les pays de l'UEMOA. A cet égard, de nombreux participants ont demandé quelles étaient les perspectives concernant l'Union, à quel moment elle serait mise en place et si elle aboutirait à la suppression des mesures non tarifaires et à la création d'un marché interne dans le cadre de l'Union. Les membres ont souligné que la convergence des droits de douane exigée par une union douanière risquait d'entraîner un relèvement des droits NPF au Bénin.

En réponse, le représentant du Bénin a dit que les objectifs fondamentaux de l'UEMOA étaient d'assurer une convergence rapide vers une union économique, avec un marché commun fondé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Les progrès importants réalisés jusqu'ici comprenaient la suppression de tous les obstacles non tarifaires au commerce

interne et une réduction considérable des droits sur le commerce interne de produits convenus. La mise en place d'un tarif extérieur commun était prévue pour le 1^{er} janvier 1998.

Le Bénin dans le système commercial multilatéral

Les membres ont souligné le fait que le Bénin était un des pays les moins avancés et qu'il avait en conséquence une position spéciale dans le système commercial multilatéral. Il a été suggéré que des moyens devraient être trouvés pour assurer une participation plus régulière du pays aux travaux de l'OMC. A cet égard, il a été demandé au Bénin d'indiquer ce qu'il attendait de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés qui allait se tenir prochainement, notamment en matière d'accès aux marchés. Les participants ont également invité le Bénin à indiquer l'assistance technique dont il avait besoin pour tirer le plus grand parti possible des Accords de l'OMC.

En réponse, le représentant du Bénin a exprimé l'espoir que la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés aboutirait à des engagements visant à améliorer l'accès aux marchés, à accroître la capacité concurrentielle des PMA grâce à des activités de formation et d'information pour les opérateurs des secteurs privé et public, et à créer un système pour protéger et encourager l'investissement dans les PMA. Il a souligné la nécessité de maintenir un traitement différencié pour les pays en développement pendant la période de transition et d'offrir une assistance efficace aux PMA. A son avis, la survie du système commercial multilatéral dépendait de sa capacité à réduire les inégalités et à accroître les échanges sur la base de l'avantage comparatif de chaque membre. Il a donc préconisé la mise en place d'un programme concret d'aide et d'information des PMA pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC, participer aux négociations futures, apprendre aux producteurs à respecter les normes internationales en vigueur sur les marchés d'exportation et élaborer des stratégies pour le développement futur du commerce, et il a donné une liste de domaines spécifiques dans lesquels le Bénin aurait besoin d'une telle assistance.

Les membres se sont félicités des mesures importantes prises ces dernières années par le Bénin pour ouvrir et libéraliser davantage l'économie, par le biais de réformes constitutionnelles, législatives et administratives, et de programmes de privatisation. Ils ont souligné l'importance de la diversification de l'économie et la nécessité de rechercher le développement sur une base durable. Les membres ont également dit qu'il importait de prendre de nouvelles mesures pour rendre les pratiques commerciales du Bénin plus prévisibles, plus transparentes et plus sûres. Il a été en particulier fait état de la nécessité d'améliorer l'accès à divers secteurs de services. Dans l'ensemble, les membres ont vivement encouragé le Bénin à poursuivre et à accélérer le processus de réforme dans tous les domaines économiques et ont accueilli de manière favorable les demandes du pays en vue d'obtenir une aide dans le cadre des activités de l'OMC. □

L'ORD adopte les rapports sur les bananes

Le 25 septembre, l'Organe de règlement des différends (ORD) a adopté le rapport de l'Organe d'appel ainsi que les rapports du Groupe spécial, modifiés par l'Organe d'appel, sur les plaintes déposées par l'Équateur, les États-Unis, le Guatemala, le Honduras et le Mexique contre le régime des Communautés européennes applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes. L'Organe d'appel a confirmé la plupart des constatations du Groupe spécial selon lesquelles le régime des CE était incompatible avec les règles de l'OMC.

Les CE ont déclaré accepter le verdict de l'Organe d'appel et du Groupe spécial, mais ont exprimé une grande préoccupation quant aux conséquences de leurs constatations pour les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) qui étaient tributaires de leurs exportations de bananes. Les CE ont dit que les décisions en question confirmaient la légalité de certains aspects de l'arrangement entre les CE et les pays ACP, notamment celle du traitement tarifaire préférentiel. Par ailleurs, elles ont déploré d'autres décisions, notamment celle qui était, selon elles, une interprétation étroite de la dérogation aux obligations découlant de l'OMC accordée à la Convention de Lomé entre les CE et les pays ACP.

Le Guatemala s'est félicité des constatations, qui prouvaient que tout membre pouvait s'adresser à l'OMC pour protéger ses droits commerciaux. L'Équateur a dit que les nouvelles règles de l'OMC avaient permis l'adoption des rapports sans ambiguïté alors que, dans le cadre de l'ancien GATT, les CE ont pu bloquer deux rapports de groupes spéciaux sur le régime communautaire applicable aux bananes.

La Jamaïque et Sainte-Lucie se sont déclarées sérieusement préoccupées par les répercussions de ces décisions pour les pays ACP des Caraïbes, qui étaient lourdement tributaires de leurs exportations de bananes vers la CE. Au sujet des rapports des groupes spéciaux chargés d'examiner les plaintes du Canada et des États-Unis contre les mesures prises par les CE concernant la viande et les produits carnés (hormones), le Président, l'Ambassadeur Wade Armstrong (Nouvelle-Zélande), a dit que les CE avaient fait appel des constatations.

Demandes d'établissement de groupes spéciaux

L'ORD a examiné pour la première fois les demandes suivantes d'établissement de groupes spéciaux et, à la suite d'objections soulevées par les membres visés par les plaintes, est convenu d'y revenir à sa réunion suivante (16 octobre):

- » demande présentée par les CE et les États-Unis, respectivement, concernant les taxes sur les boissons alcooliques appliquées par la Corée;
- » demande présentée par les CE concernant la protection conférée en Inde par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture;
- » demande présentée par les CE concernant des mesures prises par l'Argentine touchant les textiles, les vêtements et les chaussures.

La Corée a estimé que la mesure qu'elle avait prise était conforme aux règles de l'OMC et a déploré que les CE et les États-Unis aient décidé de ne pas poursuivre les consultations.

En demandant l'établissement de groupes spéciaux sur les mesures prises par l'Inde et par l'Argentine, les CE ont expliqué que même si des groupes spéciaux avaient déjà été établis pour examiner ces mesures à la demande d'un autre membre (les États-Unis), et si les CE étaient tierce partie dans les deux cas, elles avaient découvert peu de temps auparavant seulement que les droits des tierces parties n'étaient pas les mêmes que ceux des parties plaignantes pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations des groupes spéciaux.

L'Inde a dit que la demande d'établissement d'un groupe spécial était contraire au principe juridique selon lequel une affaire qui a été jugée ne pouvait faire l'objet d'une nouvelle procédure.

L'Argentine s'est déclarée préoccupée par le fait que la demande des CE l'obligerait à se défendre deux fois devant un groupe spécial et sur la même question. Cela entraînerait des délais, du travail et des dépenses supplémentaires qui auraient des implications au regard des droits reconnus au membre visé par la plainte en vertu du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

Rapports sur la mise en œuvre

Les États-Unis ont fait savoir que l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis avait modifié, au mois d'août, la réglementation concernant l'essence nouvelle et ancienne formules, et ont déclaré qu'ils avaient ainsi mis en œuvre les recommandations de l'ORD touchant ce différend dans le délai de 15 mois convenu avec le Venezuela.

Le Venezuela et l'autre plaignant, le Brésil, ont réservé leurs droits de revenir sur cette question après avoir procédé à un examen complet de la nouvelle réglementation.

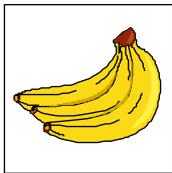
La Norvège et les CE, tierces parties à ce différend, ont exprimé leur satisfac-

tion quant aux avantages pratiques que présentaient les nouvelles normes pour leurs sociétés.

Le Japon a fait savoir qu'au mois de mars, la Diète a approuvé des amendements à la Loi sur la taxation des boissons alcooliques qui auraient pour effet d'éliminer les différences de taxation entre les boissons alcooliques locales et importées. Il a déclaré que les amendements en question résultaient de l'accord auquel il était parvenu avec les CE sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD.

Les autres plaignants, les États-Unis et le Canada, ont instamment prié le Japon de respecter le délai de 15 mois déterminé par un arbitre.

Le Canada a annoncé qu'il s'était mis d'accord avec les États-Unis pour mettre en œuvre dans un délai de 15 mois les recommandations de l'ORD au sujet des mesures qu'il avait prises concernant les périodiques. □



REUNIONS

Calendrier provisoire des réunions de l'OMC:

Novembre	
3-4	Groupe de travail de la transparence des marchés publics
3-5	Comité des accords commerciaux régionaux
5-7	Groupe de travail de l'inspection avant expédition
7	Conseil du commerce des marchandises
10	Comité du commerce des aéronefs civils Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements
10-12	Organe de supervision des textiles
11	Conseil du commerce des services Comité des obstacles techniques au commerce
13	Conseil du commerce des marchandises
14	Comité du commerce des services financiers
17	Comité des marchés publics Comité du commerce et du développement
17-21	Conseil des ADPIC
18	Organe de règlement des différends
19	Conseil du commerce des marchandises
20-21	Comité de l'agriculture
21	Comité des règles d'origine
24-26	Comité du commerce et de l'environnement
25-26	Examen des politiques commerciales: CE
26	Groupe de travail des règles de l'AGCS
27-28	Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse
Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0127







BENIN